

Motion

Dépôt : Felix BRAZ (déi gréng)

Luxembourg, le 11 octobre 2012

VERSION rév. DU 21 JANVIER 2013

La Chambre des Député-e-s,

- estimant que les verdicts en première instance et en appel rendus lors du procès des membres du groupe punk *Pussy Riot* sont disproportionnés,
- inquiète que la nouvelle législation sur les ONG et sur le droit de réunion mais aussi la loi dite « sur l'extrémisme » puissent servir à museler toutes les formes d'opposition et que les libertés politiques, les droits de l'homme et l'Etat de droit soient graduellement remis en question en Russie ;
- considérant qu'en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) la Fédération de Russie a affirmé vouloir respecter les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie,
- prenant acte des explications fournies par le Ministre des Affaires étrangères devant la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration lors de sa réunion du 14 janvier 2013 au sujet de son entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, et de celle du Premier Ministre avec le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine ;

invite le Gouvernement

- à continuer à souligner auprès des autorités de la Fédération de Russie l'attachement du Luxembourg au respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à l'OSCE ;
- à insister auprès de ces mêmes autorités pour qu'elles s'engagent à renforcer l'Etat de droit et notamment l'indépendance de la justice et la liberté d'expression.